

A Mesdames et Messieurs
les Conseillères et Conseillers
communaux de Chavornay

CK/sw

Chavornay, le 7 mai 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,
La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

Corcelles – Réseau d'eau potable – Défense incendie – Eaux usées & eaux claires– Bouclage AIAE

Un élément non connu lors de l'établissement du préavis, à savoir l'obligation faite par le service cantonal concerné de démolir le réservoir d'eau de Corcelles-sur-Chavornay, va induire des coûts supplémentaires lors de l'exécution du chantier.

A ce jour, le montant est estimé à CHF 25'000.00.

Par ailleurs, les coûts pour les honoraires du pédologue, estimés à CHF 6'000.00, vont certainement être dépassés au vu de ses nombreuses interventions lors de l'exécution du tracé supérieur.

Le montant demandé dans le préavis était de CHF 535'000.00.- HT.

Ressources humaines

Pendant respectivement 27 et 28 ans, MM. Bernard Lavanchy et Pierre-André Basset ont assuré le bon fonctionnement de la STEP. Dans le cadre de la récente mise en service de la nouvelle STEP intercommunale, ils ont passé la main à leurs successeurs.

M. Bernard Lavanchy a fait valoir son droit à la retraite.

M. Pierre-André Basset travaille ponctuellement au service de la voirie.

Mlle Jehona Jakaj, domiciliée à Chavornay, a été engagée en qualité d'apprentie de commerce. Elle débutera son apprentissage le 2 août 2018.

Chavornay – Verneret – Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

Afin d'être en adéquation avec la politique énergétique communale, dans le cadre de la réalisation du bâtiment de l'UAPE et des 10 salles de classe, la Municipalité a décidé d'augmenter la surface totale de panneaux photovoltaïques, à savoir 210 panneaux au lieu de 64 panneaux initialement prévus.

Le montant de cette option de CHF 150'000.00 sera intégralement prise en charge dans le cadre du préavis.

UAPE provisoire

Afin de répondre à une demande croissante d'accueil collectif de jour en milieu parascolaire et considérant que notre future UAPE sera mise en exploitation au printemps 2019, il s'agit de trouver une solution transitoire.

Par conséquent, dès la rentrée scolaire du 27.08.2018 il sera mis à disposition le hall d'entrée de la grande salle ainsi que la salle des répétitions aux fins d'une UAPE transitoire jusqu'à l'ouverture du nouveau bâtiment.

Rue du Levant

La réalisation du tronçon de la rue du Levant reliant la rue de Sadaz à la rue de la Cité, conforme au plan de quartier, va être prochainement mise à l'enquête publique.

Un préavis pour la demande de crédit de construction a été planifié pour la séance du Conseil communal du mois de septembre 2018.

Cette réalisation permettra notamment de mettre en place des mesures de restrictions de circulation à la rue de la Cité et devant le Collège de la Cité.



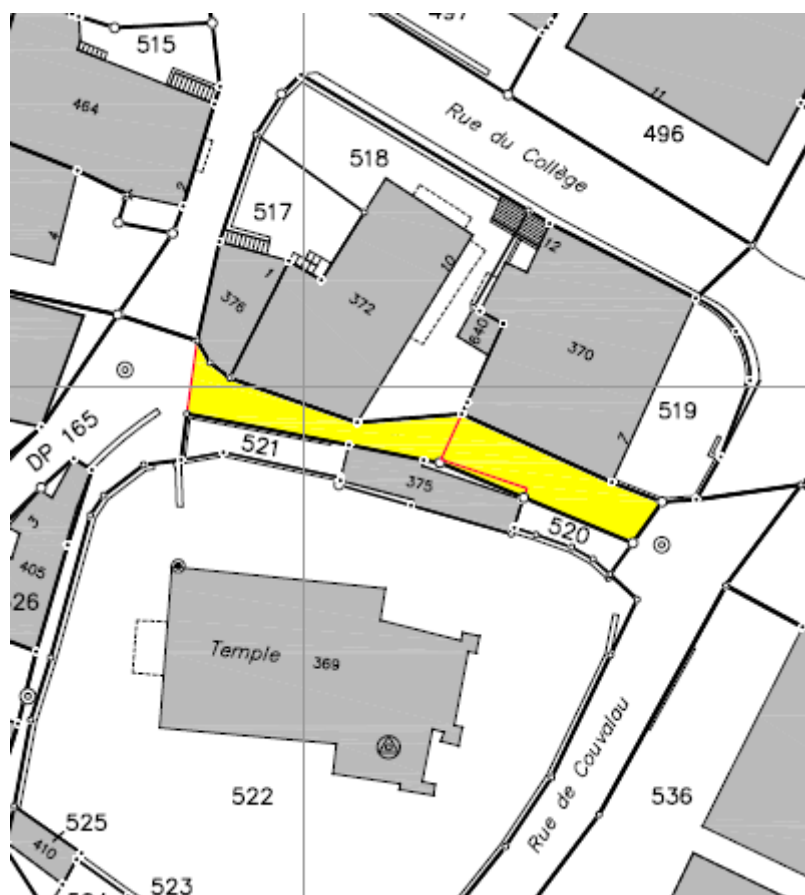
DP 165 entre rue de Couvalau et rue de l'Eglise

Une partie du domaine public (DP) 165 située entre la rue de Couvalau et la rue de l'Eglise, à savoir le passage entre les parcelles 519 et 520 propriété de M. Pascal Hützener et les parcelles 518 et 521 propriété de M. Philippe Cornuz et Mme Christine Cornuz Racine, soit 146 mètres carrés, va être transférée au domaine privé de la Commune par une enquête publique.

Ce transfert au domaine privé communal a pour objectif de répondre favorablement à la demande d'acquisition de ce passage des deux propriétaires.

En effet, cette surface du domaine public n'a pas d'intérêt prépondérant pour notre Commune qui a par ailleurs le devoir d'entretien de ce passage.

Néanmoins, la Commune conservera un droit de passage à pied garanti par une servitude inscrite au Registre foncier.



Loi sur l'aménagement du territoire

En septembre 2017, la Municipalité vous a informé qu'elle entendait avoir une réflexion approfondie portant sur la révision des PGA (Plan Général d'Affectation) et du Règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire communal avant de vous présenter un préavis pour le financement de la révision des PGA des trois villages.

Après réflexion et concertation avec le Bureau d'urbanisme PLAREL SA, la Municipalité a décidé de ne pas procéder à la révision des PGA de la Commune.

Cette décision a été prise considérant que :

1. Le PGA de la Commune de Chavornay date de 2010. Sauf si les circonstances l'exigent, le PGA ne devrait pas être révisé avant 2025.
2. La Commune n'est pas, dans sa globalité, surdimensionnée. Dès lors, nous n'avons pas l'obligation de réviser nos PGA.
3. La révision volontaire des PGA obligerait la Commune à redimensionner le territoire urbanisé et dézoner des parcelles sises à Corcelles-sur-Chavornay et à Essert-Pittet. En effet, les deux villages considérés en zone « Hors-centre » sont surdimensionnés et nécessiteraient de réduire le potentiel de 42 habitants.

En fonction du développement de la Commune et de l'évolution de la LAT, la Municipalité a prévu de reprendre ses réflexions en 2020, à savoir avant la fin de la présente législature.

La Municipalité